VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

— DE —

Deux excellents lots de terre bien remblayés pour bâtir,

Coin S. E. des rues Pine et Burthe,

Dans un voisinage charmant.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 28 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 11 mai 1906 et signé le 17 mai 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de Mme Grace Barr McGreehan, veuve en communauté et tutrice naturelle, vs John T Michel, No 79,179 du dossier de la susdite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les deux beaux lots élevés pour construire à l'encoignure sud-est des rues Pine et Burthe, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet No 79, borné par les rues Broadway, Pine Maple et Burthe étant les nos Nos 11 et 12 et mesurant d'après un plan fait par J. F. Coleman, le 2 décembre 1885 ayant chacun 30 pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de 120 pieds; lesdits lots No 11 formant l'encoignure des rues Pine et Burthe.

Un excellent voisinage. Un de ceux s'améliorant le plus rapidement de la ville. Près de plusieurs lignes de chars. Les lots sont remblayés. Les banquettes pavées à l'Avenue et chaque deux lots de distance.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un et deux ans représentée par le billet ou les billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant 7 pour cent d'intérêt par année à date jusqu'au paiement garantis dans leurs payements par lien de vendeur et privilèges et hypothèque spéciale ou plus des clauses de sécurité usuelles; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer en plus de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1906, 10 pour cent comptant seront requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente devant être passés pardevant Joseph D Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs.

J. S. Rosser, Jr. avocat.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, 3 JUILLET 1906

VENTE EN PARTAGE.

Propriété de Valeur, 1917 et 1921 Calliope, entre Dryades et Rempart

Près des propriétés et dépôt du Illinois Central Railroad.

Cottage simple de choix, 2057 Poydras, entre Johnson et Prieur, en face du Mississippi Valley Railroad

George J. Monaghan et als. vs John Lawrence Monaghan et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E — No 79,299

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI, le 3 juillet 1906, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur bureau 733 rue Union, en vertu d'un jugement signé le 30 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E, dans l'affaire ci dessus intitulée, la propriété ci après décrite à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Calliope, Delord, Rempart et Dryades, désigné par le numéro quatre ledit lot de terre mesure trente deux (32) pieds huit (8") pouces et deux (2") lignes de face à la rue Calliope sur une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11") pouces et deux (2") lignes.

Les améliorations comprennent la résidence double à deux étages, 1917 et 1921 rue Calliope.

2° Un certain lot de terre dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Johnson et Prieur, désigné par le numéro 3, mesurant vingt (20) pieds deux (2") pouces pouces de face à la rue Poydras sur une profondeur de cent vingt (120) pieds. Les améliorations comprennent le joli cottage simple, No 2057 rue Poydras.

Conditions—Un mois ou plus comptant la balance en 1 et 2 ans, 8 pour cent, avec toutes les clauses de sécurités, 10 0/0 de dépôt au moment de la vente. Les taxes de 1906 devant être payés par les acquéreurs. Actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire public aux frais des acquéreurs.

1er juin—1 3 10 17 24—juil 1 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage double de valeur

Emplacement de commerce à l'encoignure des rues Neuvième et Annonciation,

JEUDI le 28 juin 1906, il sera vendu à l'enchère publique,

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur, Bureau 733 rue Union, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Mme Mary Schauf, No 79 039 de ladite cour la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terres avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Laurel, Neuvième et Huitième, désigné par lettre A, îlet 9, sur un devis d'arpentage fait par D E Seghers & fils, voyer, daté 25 avril 1906 et annexé à un inventaire pris en ceci et d'après cela formant l'encoignure des rues Annonciation et Neuvième et mesurant cinquante [50] pieds de face à la rue Annonciation, la même largeur de ligne fond, par une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de face à la rue Neuvième de soixante six [66'] pieds un [1"] pouce et quatre [4"] lignes.

Les améliorations consistant en un joli cottage double, contenant trois chambres et cuisine de chaque côté, grande cour sur un terrain extra sur la rue Annonciation, et occupé comme une résidence et emplacement de commerce par des locataires qui payent promptement.

Conditions—Un tiers ou plus comptant ou au tout comptant, et la balance en 1 et 2 ans, garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication au jour du paiement final, dix pour cent de dépôt au moment de l'adjudication. Les taxes de 1906 devant être payés par l'acquéreur et les actes de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais des acquéreurs.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 26 28

Succession de Mme Jenny Mier, veuve de John Adolph.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 78,647 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par John J. Zollinger, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier—Theo. G. Spitzfaden, avocat 6 juin—6 10 15

60 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

VENTE POUR TAXES.

ANNONCES JUDICIAIRES

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES D'ETAT.

L'Etat de la Louisiane contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans, Deuxième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Bâtisse de la Cour Civile de District, Coin Passage St Antoine et rue de Chartres.

Nouvelle-Orléans, 23 Mai 1906.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de ladite paroisse dans la paroisse d'Orléans, aux heures légales fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures A. M., SAMEDI, 23 Juin 1906, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que lesdites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à l'Etat de la Louisiane et Paroisse d'Orléans, pour enforcer la perception des taxes assessées dans les années 1904 et 1905, ensemble avec l'intérêt qui les grève à partir du 31me jour de Decembre de l'année dans laquelle lesdites taxes ont été levées, au taux de 2 pour cent par mois jusqu'à paiement final et tous les dépens.

Les noms desdits contribuables délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux, d'après l'assessement desdites taxes, et les propriétés foncières assessées à chacun d'eux devant être offertes en vente sont comme suit, à savoir:

CHADWICK, EDMUND H.—

Taxe d'Etat de 1905	60c
Taxe de levée, district d'Orléans	10c
Total	70c

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Hagan, les rues Rendon, Toulouse et la Promenade Carondelet, désigné comme lot No 1 dans l'îlet No 448, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à l'avenue Hagan sur 154 pieds 5 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 154 pieds 3 pouces sur l'autre et 31 pieds 9 pouces dans le fond.

PAJEWSKI CHAS.—

Taxe d'Etat de 1905	$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans	40
Total	$2 80

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nlle Orléans, dans l'îlet borné par la rive gauche du Bayou St Jean, rue St Philippe, chemin de la Metairie et l'avenue Orléans, désigné comme lot D 66 dans l'îlet No 468 et als, mesurant 30 pieds de face à l'avenue Morgan sur 110 pieds de profondeur.

PAJEWSKI, CHAS.—

Taxe d'Etat de 1905	$2 40
Taxe de levée, district d'Orléans	40
Total	$2 80

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par la rive gauche du Bayou St Jean, rue Philippe, Chemin de la Metairie et l'avenue Orléans, désigné comme lot D 68 dans l'îlet No 468 et als mesurant 30 pieds de face à l'avenue Morgan sur 110 pieds de prodondeur.

SHERWOOD, Mme A.—

Taxe d'Etat de 1905	$21 00
Taxe de levée, district d'Orléans	3 50
Total	$24 50

Trois lots et partie de lots de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, Hôpital et Quartier, désignés comme partie du lot No 7 lot No 8 et partie du lot No 9 dans l'îlet No 344, partie du lot No 7 mesurant 26 pieds 5 lignes de face à la rue Dorgenois sur 118 pieds 3 pouces de profondeur; lot No 8 mesurant 31 pieds 4 pouces de face à la rue Dorgenois sur 118 pieds 3 pouces de profondeur; partie du lot No 9 mesurant 15 pieds 8 pouces de face à la rue Dorgenois sur 118 pieds 3 pouces de profondeur.

UNKNOWN—

Taxe d'Etat de 1904	60
Taxe de levée, district d'Orléans	10
Taxe d'Etat de 1905	$1 50
Taxe de levée, district d'Orléans	25
Total	$2 45

Un lot de terre et améliorations qui s'y trouvent dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Tonti, Rocheblave et l'avenue Ursulines désigné comme lot No 4 dans l'îlet No 315, mesurant 30 pieds de face à la rue Hôpital sur 86 pieds de profondeur.

Au jour fixé pour la vente je vendrai telles portions de chacune des propriétés spécifiées que me désignera chacun des débiteurs et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriétés je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à un acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. La vente se fera sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé, avec vingt pour cent et les dépens.

JOHN BREWSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat, Deuxième District.

Avis aux créanciers hypothécaires sur propriétés du Deuxième District.

BUREAU DU COLLECTEUR DE TAXES D'ETAT, Deuxième District, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle Orléans, 23 Mai 1906.

Conformement à la section 63 de l'acte No 85 de 1888, avis est par le présent donné à toutes les personnes qui ont des hypothèques sur des propriétés foncières situées dans le Deuxième District, paroisse d'Orléans, lesquelles n'auraient pas été acquitté les taxes de l'année 1905, que j'en commencerai la vente à la porte de la Maison de Cour, SAMEDI, le 23 Juin 1906, à 11 heures a. m., et que nombre de portions de ces propriétés délinquantes sont maintenant annoncées dans ce journal, conformément à la loi préparatoire à ladite vente. L'attention des créanciers hypothécaires est appelée spécialement sur ces annonces de ventes pour taxes, et ils sont prévenus d'avoir à prendre, avant la vente, telles mesures qu'ils jugeront nécessaires pour protéger leurs intérêts.

JOHN BREWSTER,
Collecteur de Taxes d'Etat pour le Deuxième District, Paroisse d'Orléans.

23 mai—30—juin 6 13 20 23

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Rebecca Morris Cherrie.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,498—Division A—Attendu que Omarre Cherrie a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca Morris Cherrie, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Oscar Schreiber, avocat. 6 juin—6 10 15

Succession de Elizabeth Hammel.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 71,581 — Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Conrad Kolb, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL Greffier—F. J. Dreyfous & A. D. Danziger avocats 7 juin—7 11 15

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Henry B. Orr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 76,577 — Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Bernard McCloskey, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocat. 13 juin—13 17 22

Succession de Mme Emma Reiter Theobold.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 79,607—Division B—Attendu que William Theobold a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Emma Reiter Theobold, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier—Richardson & Soulé, avocats. 13 juin—13 17 22

Succession de William Dillon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 74,934—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme William Dillon, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—McCloskey & Benedict, avocats. 13 juin—13 17 22

Succession de Rudolph T. P. Dannecl.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 78,420, Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Canal Louisiana Bank & Trust Co., exécutrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds et propriétés distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—John F. C. Waldo, avocat. 8 juin—8 13 18 19

Succession de John Thornton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 76 840—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte présenté par Thos Hogan, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—A. H. Wilson, avocat. 12 juin—12 16 21

Succession de John H. Hopper et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 78,762—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry C. Hopper, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Pierson, Walton & Pierson, avocats. 12 juin—12 16 21

Succession de Annie Kirschbaum veuve de Frederick Brandt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 79 562—Division E—Attendu que Mme El zabeth Bandt, veuve Frank Wilford, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Annie Kirschbaum, veuve de Frederick Brandt, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Thomas D. Flynn, avocat. 9 juin—9 13 18

Succession de Henry G. Anderer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 79,560—Division D—Attendu que Catherine Hildebrand, veuve de Henry G. Anderer, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry G. Anderer, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. L. H. Burns, avocat. 8 juin—8 12 17

Succession de Mme Millie Asebury, femme de Louis Hancock.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. — No 79,515 — Division C — Attendu que Louis Hancock a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Millie Asebury Hamme de Louis Hancock, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour.— THOMAS CONNELL, Greffier. — L. R. Hoover, R. A. Parsons, avocats. 6 juin—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Splendide lot de terre, troisième district, rue Marais, entre Barthélemy et Alvar, îlet rue St Claude—Succession vacante de Jesse Durling. No 78 579—Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 1er mai 1906, par l'Hon Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District municipal de cette ville connu comme lot No 18 dans l'îlet No 410 borné par les rues Marais, St Claude, Barthélémy et Alvar, mesurant trente et un pieds de face à la rue Marais, par une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. L'a quéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 0/0 au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant E. T. Florance, notaire aux frais de l'acquéreur.

20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une occasion peu spéciale.—Deux lots de terre vacants dans le Troisième District—Succession vacante de Eugène Calliard—No 79,114, Cour Civile de District, Division B.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 21 juin 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 9 mai 1906 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, la propriété ci après, à savoir—

L'îlet No 1090 en telle ville, borné par les rues Manuel, N. Miro (autrefois Libérale), Genie et Mathilda, contenant vingt-deux lots.

L'îlet No 1141, borné par les rues Manuel, N. Miro (autrefois Libérale), Force et Mathilda.

Les lots ci-dessus étant enregistrés dans le le bureau des transferts; livre 22, folio 461.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1906 et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant E. T. Florance, notaire, aux frais des acquéreurs

20 mai—20 27—juin 3 10 17 21

W. H. Fitzpatrick.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en partage parmi les héritiers de propriétés dans le Septième District.

Catherine Oswald, veuve de Christian Schmidt, et als. vs Les Mineurs de Frédérick W. Schmidt.

No 79 163 du dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 3 juillet 1906 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne il sera vendu conformément à un jugement de l'Hon. Fred. D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté et signé en cour ouverte le 29 mai 1906, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° et 2° Deux certains lots de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le septième [7] district de cette ville, autrefois Carrollton, désignés par les Nos 8 V sur l'ancien plan du septième [7] district de la ville de la Nouvelle Orléans. Lus, bornés par les avenues Carrollton et St Charles, les rues Dublin et Hampson. Le-dits lots sont désignés par les Nos dix [10] et vingt deux [22] sur un plan de dépôt en l'étude de S. Magner, notaire, comme le No cent dix huit [118], et mesurant comme suit, à savoir: le lot No dix [10] mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hampson sur une profondeur de cent trente sept pieds cinq pouces et six lignes (137' 5" 6"') entre lignes parallèles. Le lot No vingt deux [22] mesurant trente (30') pieds de face sur l'avenue St Charles par cent trente sept pieds cinq pouces et cinq lignes (137' 5" 5"') de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage simple connu comme 9116 rue Hampson, contenant environ 4 chambres. Il n'y a pas d'améliorations sur le lot No 22.

3° et 4° Deux lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le septième district de la ville de la Nouvelle-Orléans. Lus, autrefois Carrollton, dans l'îlet désigné par les Nos trois et trente cinq, sur le vieux plan de Carrollton maintenant désigné par le No soixante trois (63) sur le nouveau plan de la ville de la Nouvelle Orléans. Lus, dans le septième district, borné par l'avenue St Charles, les rues Pearl, Hillary et Adams ledits lots étant désignés par les numéros dix (10) et onze (11). Le lot No dix mesurant trente (30') pieds de face à la rue Hillary sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur; et le lot No onze mesurant trente (30') pieds de face à la rue Adams sur cent trente sept (137') pieds six (6") pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 10 consistent en un cottage en bois connu comme No 520 rue Hillary contenant 2 chambres.

5° et 6° Deux certains lots de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le septième district de la ville de la Nouvelle Orléans, autrefois Carrollton, dans l'îlet désigné comme No 10-H sur le vieux plan de Carrollton, maintenant désigné par l'îlet No 14 du nouveau plan du septième district de la Nouvelle Orléans, le-dits lots étant bornés par les rues Madison [maintenant Dante], Burthe, Cambronne et Troisième [maintenant Elm]; lesdits lots sont désignés par les numéros un et deux, sur un plan fait par C. H. Hedin, ingénieur, le 13me jour de février 1850 et déposé en l'étude de Ducatel, ancien notaire, sur un lot de plans No 18 étant No 4 desdits plans, et mesurant chacun, en mesure américaine, trente (30) pieds de face à la rue Madison (maintenant Dante) sur cent vingt pieds (120') de profondeur entre lignes parallèles, le lot numéro un formant l'encoignure des rues Burthe et Madison (maintenant Dante).

Les améliorations sur le lot No 1 consistent en un magasin d'épiceries, connu comme No 902 rue Dante, contenant grocerie et 2 chambres. Les améliorations sur le lot No 2, consistant d'un cottage simple en bois, connu comme No 906 rue Dante, contenant 3 chambres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance en un et deux ans avec intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de l'acte ou des actes de vente jusqu'au paement final et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les autres clauses de sécurité, incluant cinq pour cent honoraires d'avocat. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus du prix de la vente toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et aussi les frais de l'acte de vente, et devant déposer dix pour cent du prix de la vente avec l'encanteur au moment de l'adjudication, le tout comme la loi l'ordonne dans tel cas, l'acte de vente devant être passé pardevant Robert P. Upton, notaire en cette ville.

Lyle Saxon et W. R. M Whitney, avocats. 31 mai—31—juin 3 10 17 24—juil 1 3

VENTES A L'ENCAN.

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Deux Etendues de Terre

DANS

La Paroisse St Tammany, près de Covington, Lne.

Mme Henriette Auguste Lochte, Henry F Lochte et Emile W. Lochte, les exécuteurs dans la succession de Henry Lochte vs Julius L. Beer et als

No 79,187—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR J. PAUL HECKER, Encanteur—Bureau No 405 rue Baronne, JEUDI, 28 juin 1906, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans, 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en cour ouverte le 15 mai 1906, et signé le 21 mai 1906 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, il sera vendu à l'enchère publique, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, et plus complètement décrite comme suit (les lignes courant comme suit): commençant au piquet No 1, à l'encoignure N E de la section 38, Tp. 6 S. de R 11 Est, sur la ligne de la borne ouest de la section 45, marqué pour témoin un arbre et 8", chaîne d'eau sur le côté est de la branche, sud 64 degrés O. 38 mailles, de là sud 54 degrés 30' O, 12 chaînes et 11 mailles au piquet No 2, arbre témoin de 24" cyprès sud 45 degrés E. 53 mailles, de la sud 35 degrés 30' E. 39 chaînes et 78 mailles au piquet No 3, sur la borne du nord de la Terre de Levi en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18" pin nord 40 degrés O. 42 mailles, de là au long d'une barrière en fil de fer nord 51 degrés E. 12 chaînes et 29 mailles au piquet No 4, près du coin N. E. de la barrière sur le côté ouest du chemin de fer Greenlaw [cect est un piquet de chemin de fer No 56], de là au long du côté ouest du chemin de fer nord 28 degrés [vingt huit degrés] O 2 chaînes et 39 mailles au piquet No 5, du cicut et 20 pieds du centre du chemin de fer Greenlaw et sur la borne du sud de la section 45, de la sud, 54 degrés 30' O. 2 chaînes au piquet No 6, étant l'ancien coin sud ouest de la section 45, arbre témoin 24" pin, nord 4 degrés O 47 mailles, de là au long a ligne de borne ouest de ladite section 45, 18 chaînes et 70 mailles à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant 50 (cinquante) acres plus ou moins, et est située dans la portion nord d'une réclamation privée, section 38 T 6 S de R 11 Est, d'après un arpentage fait par J. M Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius L. Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guedry de Mlle Serena S et Mlle Susan B Jones, par acte daté le 14 novembre 1904 pardevant John J. Ward, notaire en la paroisse d'Orléans, enregistré dans la paroisse de St Tammany, dans le livre des Transferts 40, page 56, etc.

2° Toute cette certaine étendue ou parcelle de terre, située dans la paroisse St Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion nord de la réclamation privée section 38, comté six du range onze Est Greensburg, district de la Louisiane, et étant environ à un mille nord sud du village de Covington, dans ladite paroisse et Etat. Les lignes courant comme suit, commençant au piquet arbre témoin à 24" cyprès sud 45 degres E. 53 mailles sur la ligne de borne du nord de ladite section 38. Ce piquet de commencement est de 12 chaînes et 11 mailles sud, 54 degrés 30' ouest du coin nord est de la dite section 38, delà sud 54 degrés 30' ouest 12 chaînes et 2 mailles à un piquet ("A") en barrière en fil de fer en ligne de borne sud de la place Soulian (aucun arbres près) delà sud 35 degrés 30 est 28 chaînes, et 14 mailles au piquet ("B") sur la borne du nord de la terre de Smith, delà nord 78 degrés E. une chaîne et 24 mailles au piquet ("C") coin Smith N. E. arbre témoin et 18" pin nord. 63 degrés 30' ouest 9 mailles, dela sud, 27 E 16 chaînes et 60 mailles de la borne Est de sortih au piquet ("D") dans le coin nord ouest de la barrière du pâturage de Levy, de là nord 51 degrés E. 12 chaînes et 90 mailles, au piquet ("E") en la ligne de borne du nord de la terre de Levy en barrière en fil de fer, arbre témoin et 18" pins nord 40 degrés O 42 mailles, delà N 35 degrés 30' ouest 39 chaînes et 73 mailles au long de la borne ouest des 50 acres déjà acheté par les vendeurs de ces vendeurs à la place du commencement; ladite étendue de terre contenant cinquante acres plus ou moins, le tout d'après un plan d'arpentage fait par J. M. Yates, voyer de la paroisse, le 9 novembre 1904.

Acquise par Henry Lochte, Julius Beer, Joseph McCloskey, David Sivewright et George E. Guidry de Mlle Serena S et Mlle Susan B. Jones, par acte daté et reconnu le 15 avril 1905, pardevant Joseph B. Lancaster, notaire dans la paroisse de St Tammany, et enregistré dans le livre des transferts 40, page 493.

Ladite propriété est sujette à une dédication de parte pour les rues décrites sur le plan annexé à la pétition du demandeur comme partie et marqué exhibition A.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un crédit de un an ou d'un et deux ans, à l'option des acquéreurs la portion de crédit de ladite vente devant être démontrée par des billets des acquéreurs, à leur propre ordre et par eux endossés, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les actes de vente devant contenir les clauses de non aliénation et vente sans estimation, et toutes les clauses usuelles de sécurité 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et les acquéreurs devant payer au dessus et en plus du montant de leur enchère, toutes les taxes sur ladite propriété pour l'année 1906, et de déposer dix pour cent du prix au moment de l'adjudication. Les actes de vente devant être pardevant Frederick Delbel, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs, l'encanteur devant signer les actes de vente

(Signé) E. N. WHITTEMORE, avocat.

27 mai—27—juin 3 10 17 24 28

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières, Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange.

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orléans, Lne.

Oliver Springs,

"Le plus recherché des Points dans les Montagnes Cumberland

De tout l'Etat, l'hôtel le mieux organisé pour y passer l'été. Situé à une très grande élévation; les soirées y sont fraîches; il n'y a pas de moustiques, pas de malaria. Neuf sources d'eaux minérales. Bâtisse neuve; éclairage électrique. Tous les agréments, tout le confort désirables. Orchestre splendide.

N. F. POWELL. Propriétaire. Oliver Springs, Anderson Co., Tenn

LE LIEU DE PLAISANCE LE PLUS POPULAIRE ET LE MIEUX FREQUENTE.

"LE BEAU PAYS SAPPHIRE,"

SAPPHIRE, CAROLINE DU NORD.

5 Hôtels de Premier Ordre; 3 Beaux Lacs; Altitud de 3,000 à 5,000 pieds pas d Moustiques, pas de Malaria. Les Tuberculeux ne sont pas reçus à l'Hôtel. Ecrire pour plus amples renseignements à

THE TOX AWAY CO. HOTELS, BREVARD

VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

ATTENTION FORGERONS, MARCHANDS DE BRIC A BRAC, ETC.

Thos Killeen vs Boland Gechwind Co., Ltd.

Stocks, Bons, Comptes Courants, Installations et Meubles de Bureau, Typewriters Filières pour Lettres, "Cabinets," etc.

—EI—

Marchandises en magasin, consistant en machines de seconde main et bouilloires, fontes finies et non finies, courroies, neuves, et de seconde main, poulies de seconde main arbre de couche crochets, portenaux, appareils vapeur, Huntley Rice Grader [No